

**Annexe n° 2 à la CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE**

• ARRIVEE DES DOSSIERS EN MAIRIE

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Dépôt d'un dossier papier	Inchangé	/	
Dépôt d'un dossier dématérialisé		Via le GNAU mis en place par la CCCCCF	
Tamponnage de chaque pièce, cachet d'arrivée en mairie	Commune	Horodatage automatique	
Enregistrement du dossier papier	inchangé	L'enregistrement du dossier est fait par le demandeur lui-même	
Remise d'un récépissé de dépôt	Commune	le GNAU envoie un AEE et un ARE	
Transmission information au contrôle de légalité	Commune	Commune	
Affichage du dépôt	inchangé	<u>Commune</u> <u>Option</u> : mise à disposition sur la page d'accueil du guichet unique (à venir)	
Consultation ENEDIS et ABF	CCCCF : envoi via PLAT'AU/AVIS'AU après sélection des critères d'instruction pour l'Architecte des Bâtiments de France, et via le « portail services » pour ENEDIS		
Transmission au SAT	Par papier (DP, PC, PD) ou par mail (CU)	Transfert au pôle ADS via Cart@DSCS	

• ARRIVEE DES DOSSIERS DANS LE SERVICE SAT

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Vérification des données enregistrées par les communes	CCCCF	/	<i>Utilisation du logiciel fourni avec Cart@dsCs pour le découpage de pdf</i>
Scanner l'ensemble des pièces du dossier (en plusieurs morceaux)*	CCCCF	/	

• CONSULTATIONS SERVICES EXTERIEURS ET SERVICE ASSAINISSEMENT de la 4CF

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Consultation service assainissement (selon cas)	CCCCF via le « guichet des services »		<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: 8px;"> Accusé de réception en préfecture 014-241400415-20220402-D052-02-04-22-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022 </div>
Consultation services Service Départemental d'Incendie et de Secours, AH et autres	CCCCCF : - via PLAT'AU et AVIS'AU pour les services raccordés, - pour les autres services soit avec le « guichet des services » soit par mail ou autre outil d'échange		

- **RETOUR AVIS SERVICES EXTERIEURS ET SERVICE ASSAINISSEMENT de la 4CF**

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Tamponner, scanner et enregistrer les avis dans le logiciel	Arrivent directement dans le dossier sur le logiciel métier soit via PLAT'AU, soit via AVIS'AU, soit avec le guichet des services, soit par mail, et avec horodatage, ou réalisé par la CCCC		

- **COMPLETUDE DU DOSSIER**

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Complétude du dossier (adressé au service commun d'instruction)	CCCCF		
Envoi du courrier de demande de pièces complémentaires et/ou de notification de délai	Envoi en LRAR par CCCC, ou si le demandeur le souhaite, il pourra recevoir une invitation pour créer son compte sur le GNAU et ainsi recevoir ladite demande/notification	CCCCF Dépôt sur le compte GNAU du demandeur s'il en a donné son accord, sinon par voie postale	

- **RECEPTION PIECES COMPLEMENTAIRES**

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Tamponnage et enregistrement des pièces par la mairie	Commune	Horodatage et GNAU	<i>module de découpage intégré à Cart@dsCs</i>
Transmission au service commun d'instruction	Commune	Alerte depuis le GNAU après dépôt par le pétitionnaire sur son espace	
Tamponner les pièces	Commune	Horodatage au dépôt sur l'espace du demandeur GNAU	
Scanner et enregistrer dans le logiciel (date réception mairie + 4CF)	CCCCF	/	
Vérification LR-AR sur site de La Poste si non réception de l'AR	CCCCF	/	
Modifier les informations dans Cart@dsCs au vu des nouvelles données des pièces complémentaires	CCCCF	CCCCF	

• **PREPARATION PROPOSITION DE DECISION AUX MAIRES**

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Instruction des dossiers adressés au service commun d'instruction	CCCCF	CCCCF	
Préparer et transmission proposition de décision			

• **TRANSMISSION DE LA DECISION et PUBLICITE (Mairies)**

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Signature de la décision par le maire	Commune : Signature manuelle ou signature électronique (parapheur)	Commune : Signature manuelle ou signature électronique (parapheur)	<i>Le contrôle de légalité retournera par mail un simple accusé de réception Un affichage numérique sur la page d'accueil du guichet unique sera mis en place ultérieurement</i>
Transmission de la décision au demandeur	Commune : Décision adressée par la mairie au demandeur en LR-AR	Commune : Décision adressée par la mairie au demandeur en LR-AR, et à l'avenir via le GNAU	
Affichage de la décision en mairie	Commune	Commune	
Transmission de la décision et du dossier au contrôle de légalité	Commune : inchangé (à l'avenir par @CTES)	Commune : inchangé (à l'avenir par @CTES)	

• **RECEPTION DECISIONS PRISES PAR LES MAIRIES**

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Dépôt de la décision signée du maire dans le logiciel métier + mention obligatoires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - date de signature de la décision, - date d'affichage, - mode et date d'envoi - si l'arrêté comporte une ou des prescriptions, - date de notification - date de présentation 	Commune		
Transmission du dossier au service des taxes	CCCCF		<i>Dématérialisée via PLAT'AU</i>
Envoi statistiques SITADEL	CCCCF		

- RECEPTION DES DOC ET DAACT

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Réception et enregistrement du document : <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrer dans logiciel (dates de dépôt, de commencement et d'achèvement de travaux) - Scanner le document pour l'enregistrer dans Cart@dsCs 	Commune	Via le GNAU	

- RECEPTION DES COURRIERS DE TAXATION de la DDTM/DGFIP

	A compter du 01.01.2022		Observations
	Dépôt papier	Dépôt dématérialisé	
Enregistrer dans logiciel les montants de la Taxe d'Aménagement	CCCCF	CCCCF	
Scanner le document et enregistrer dans Cart@dsCs-			

PLAT'AU : PLATeforme des Autorisations d'Urbanisme

PLAT'AU est la plateforme d'échange et de partage à laquelle sont connectés tous les systèmes d'information des collectivités locales et des services de l'Etat. Véritable « hub », PLAT'AU permet l'accès en temps réel aux dossiers par l'ensemble des acteurs concernés par le processus d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (collectivités, services déconcentrés de l'Etat, UDAP, SDIS, contrôle de légalité, calcul des fiscalités etc.). L'Etat et les services instructeurs des collectivités conservent leurs propres systèmes d'information pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme. L'outil métier Cart@dscs utilisé par Cœur Côte Fleurie permet de se raccorder aux différentes plateformes d'échange, donnant accès aux dossiers dématérialisés.

AVIS'AU : plateforme des Autorisations d'Urbanisme

AVIS'AU est la plateforme de réception et de traitement des demandes d'AVIS relatifs aux Autorisations d'Urbanisme. Accessible aux services consultables sans système d'information connecté à PLAT'AU, elle permet aux services consultés de recevoir des demandes d'avis, d'accéder aux dossiers et de rendre des avis dans le cadre d'une consultation.